



ACFR Flash Infos

Edito :

- ♦ Bulletin ACFR
- ♦ Faits marquants Décembre 2018
- ♦ Activité aérienne
- ♦ Activités à venir
- ♦ Sécurité
- ♦ Recommandations

Bulletin ACFR :

Meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Faits marquants Décembre 2018

• Cours Théoriques du samedi — Années 2018—2019

Les premiers cours théoriques ont débuté en Décembre. Les sujets traités ont été les suivants :

sujets	Intervenants	Dates
Technique de l'avion - moteur	Jacky Denonfoux	samedi 1er décembre 2018
Facteurs humains	Henri Marotte	samedi 8 décembre 2018
Technique de l'avion - cellule	Daniel Chartier	samedi 15 décembre 2018

Encore merci aux intervenants pour la qualité de leurs présentations et merci aux participants.

• Passage DTO

A partir du 8 avril, pour satisfaire au Règlement Aéronautique de base Européen, les organismes de formation de pilotes d'avions doivent être déclarés ou approuvés par l'autorité de surveillance (la DGAC en France). De ce fait, un aéroclub a l'obligation de devenir soit organisme de formation approuvé ATO – (« Approved Training Organisation ») soit organisme de formation déclaré DTO – (« Declared Training Organisation »).

L'ACFR est actuellement un organisme de formation Déclaré (OD) et demande à passer DTO. L'ATO est jugé trop « lourd » par l'ensemble des aéroclubs. Le régime déclaratif lié au DTO repose sur l'engagement de la structure à former les élèves-pilotes selon un programme de formation vérifié par l'autorité, à respecter l'ensemble de la réglementation applicable et à mener une politique préventive de sécurité.

Une réunion ACFR « passage DTO » s'est tenue le 4 décembre 2018 pour constituer le dossier de demande de passage DTO. Le dossier a été transmis à la DGAC. A suivre

• Inscriptions 2018 - 2019

En Décembre 2018, l'enregistrement des inscriptions est le suivant :

- Yves Burgalières : Breveté
- Roy Massart : Breveté DGA
- Jean-Pierre Paddeu : Breveté

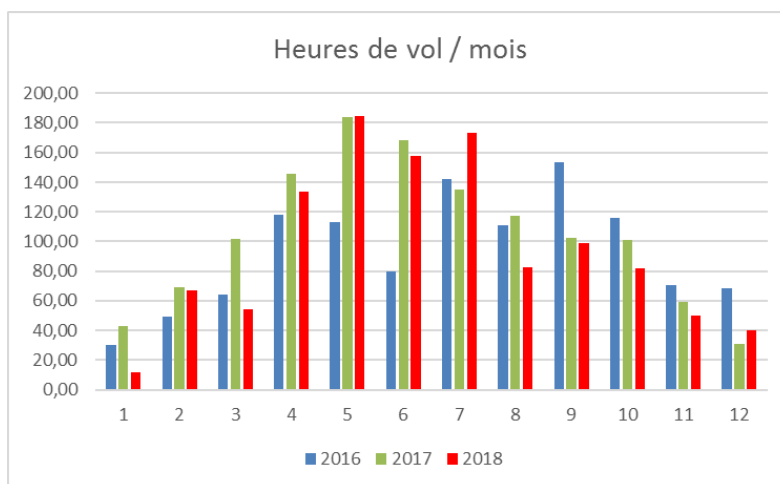
Souhaitons la bienvenue à ces nouveaux adhérents !

En début 2019, le nombre d'adhérents inscrits s'élève à 81 potentiellement 111. Ce chiffre tient compte des démissions.

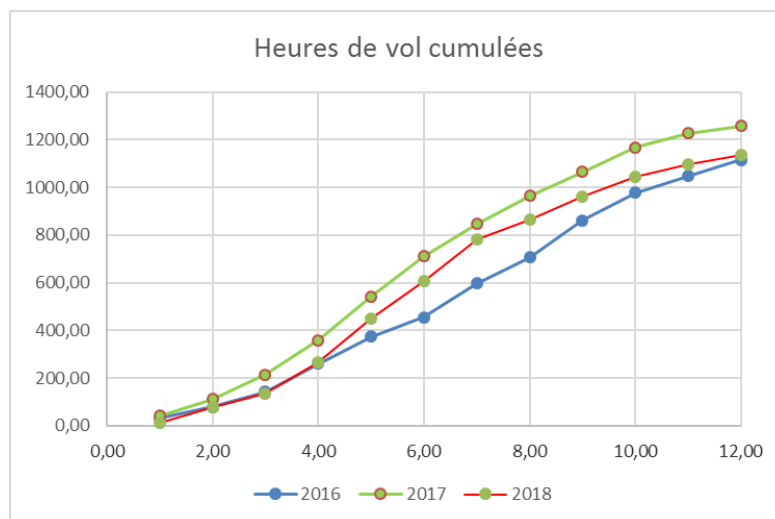
Activité aérienne

• Bilan de l'année 2018

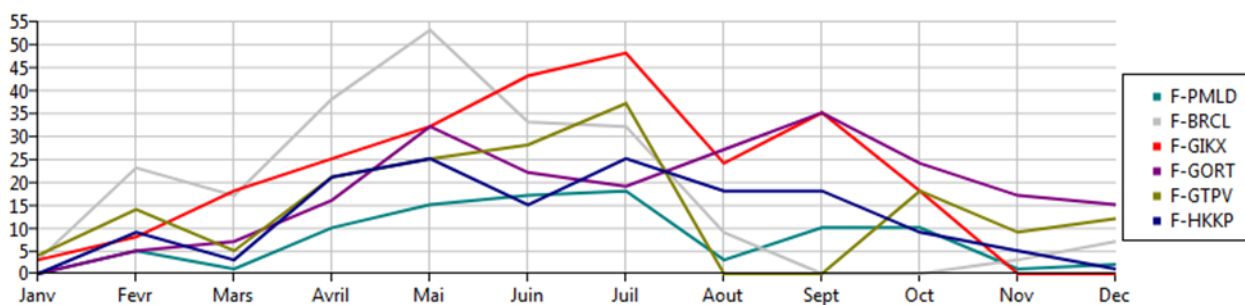
Comparativement aux années 2016 et 2017 :



: En heures cumulées:



Heures de vol par avion:



Malgré un début d'année 2018 laborieux, des avions indisponibles à partir du milieu d'année pour des changements moteur (CL, PV, KX) et par les chantiers radio 8,33 (CL, RT, PV), une météo exécrable en fin d'année, les heures de vol réalisées en 2018 sont meilleures qu'en 2016, à une vingtaine d'heures près...

Activités à venir

• Cours Théoriques du samedi—Années 2018—2019

Le calendrier des cours pour 2019 est le suivant :

Sujets	Intervenants	Dates
Sécurité -manœuvres préventives et données statistiques	Jean Pierre Magny	samedi 12 janvier 2019
Réglementation de la circulation aérienne	Eric Prévotat	samedi 26 janvier 2019
Météo	Marie-Pierre Lefebvre	samedi 23 février 2019

Les cours se dérouleront dans la tranche horaire 15h—17h ou 16h-18h suivant les intervenants. Ces horaires seront confirmés lors des convocations (environ 1 à 2 semaines avant les cours).

La date du cours sur l'aérodynamique reste à confirmer.

Venez nombreux !

• Date de l'Assemblée Générale 2019

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire et ExtraOrdinaire 2019 a été fixée au :

Samedi 16 février à 9h30 à Etampes dans les locaux de l'ACFR.

La convocation et l'ordre du jour vous seront transmis la dernière semaine de Janvier 2019.

Notez cette réunion dans vos agendas, présence plus que souhaitée...

Rappels:

- **Participer à l'Assemblée Générale nécessite d'être à jour de sa cotisation et d'être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.**
- Tout membre désirant poser sa candidature doit faire parvenir sa demande écrite au Président de l'Aéro-Club au plus tard huit jours avant la date de l'A.G.
- Les membres souhaitant voir inscrire une question particulière à l'ordre du jour doivent la transmettre par écrit au Président de l'Aéro-Club au plus tard huit jours avant la date de l'AG .

Activités à venir

- Permanence des responsables sol

MOIS DE JANVIER 2019

Secrétariat : 01 69 23 74 22 – Etampes : 01 60 80 31 78

DATES	RESPONSABLES SOL
MAR 01/01/2019	BONNE ANNEE A TOUS
SAM 05/01/2019	DENONFOUX
DIM 06/01/2019	THEALLIER
SAM 12/01/2019	DUGAST
DIM 13/01/2019	NAVETTE
SAM 19/01/2019	COULEUVRAT
DIM 20/01/2019	
SAM 26/01/2019	
DIM 27/01/2019	COULEUVRAT

Vous aimeriez participer à la vie du Club ?

Nous recherchons des Responsables Sol.

Si vous êtes intéressés par cette activité de Responsable Sol, faites-le savoir auprès de Jacky : dnxj@orange.fr



PRENEZ GARDE AU GIVRAGE.

Le givrage alourdit l'avion et modifie ses caractéristiques aérodynamiques.
Le réchauffage carburateur : une préoccupation systématique et constante du pilote privé !



TEMPÉRATURE HIVERNALE.

Laissez le temps au moteur de chauffer avant d'entreprendre un décollage.



L'HIVER EST PROPICE AUX FAIBLES VISIBILITÉS, À LA NEIGE, AU PLAFOND BAS...

Si la météo se dégrade, que le vent s'intensifie ou que la visibilité diminue :
N'insistez pas et utilisez l'assistance interruption du vol incluse dans votre assurance FFA.



REFLEXE REXFFA !

Après un vol comportant des événements significatifs, partagez votre expérience anonymement sur le REXFFA. **Vos retours permettront d'alerter les autres pilotes sur ces événements et ainsi d'augmenter la sécurité des vols.**

Retrouvez votre espace sécurité sur www.ffa-aero.fr

COMMISSION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Sécurité des vols par l'EASA



Sunny Swift

"Planification Hiver"

MARTIN EST UN JEUNE PILOTE, IL PRÉVOIT UN VOYAGE DE 5 JOURS ENTRE NOËL ET NOUVEL AN

JE VOUDRAIS RÉSERVER CE PIPER ARCHER DU CLUB

ILS CONSULTENT LES PRÉVISIONS MÉTÉO GÉNÉRALES POUR LA SEMAINE SUIVANTE

IL N'Y A QU'UN FAIBLE RISQUE DE GIVRAGE OU DE VENTS FORTS MAIS CES FRONTS SE RAPPROCHENT DE NOTRE ROUTE

OUI, ESSAIE D'APPLIQUER LA THÉORIE DE LA MASSE D'AIR AUX CARTES SYNOPTIQUES

MON PLAN CONSISTE À PASSER PAR LE NORD OÙ LES CONDITIONS SEMBLENT MEILLEURES

VOLER VFR EN HIVER REQUIERT DE LA FLEXIBILITÉ ET UNE BONNE PLANIFICATION !

TU DEVRAIS AVOIR UN PLAN B (TRAIN, VOITURE OU ANNULATION DU VOYAGE) AU CAS OÙ LE TEMPS NE SERAIT PAS ASSEZ BON

FLEXIBILITÉ, ÇA SIGNIFIE AUSSI ÊTRE PRÊT À PARTIR OU REVENIR UN JOUR PLUS TÔT OU PLUS TARD

LE CLUB NOUS DONNE CETTE POSSIBILITÉ, ON PRÉFÈRE QUE TU ANNULES PLUTÔT QUE DE PRENDRE DES RISQUES.

OUI, C'EST VRAI... TIENS-NOUS AU COURANT !

JE TE CONSEILLE DE DÉFINIR TES PROPRES MINIMAS MÉTÉO, EN TE BASANT SUR TON NIVEAU D'EXPÉRIENCE ET DE CONFORT. QUAND TU PRENDS DES DÉCISIONS, RESPECTE TOUJOURS CES MINIMAS !

> 3 000 FT DE PLAFOND, > 10 KM DE VISI., < 7 KT DE VENT DE TRAVERS

UN JOUR AVANT LE VOL, MARTIN CONTACTE LE SERVICE MÉTÉO ET OBTIENT UN BULLETIN MÉTÉO AVIATION. LES TAFS À 24 ET 30 HEURES, LES PRÉVISIONS SYNOPTIQUES ET PROSPECTIVES ET LES COUPES TRANSVERSALES MONTRENT UNE SÉRIE DE FRONTS TRAVERSANT LE PAYS. LES CONDITIONS POUR UN VOL VFR SONT TRÈS MARGINALES !

JY VAIS OU PAS ?

LES PRÉVISIONS POUR LE JOUR SUIVANT SONT BIEN MEILLEURES : BONNE VISIBILITÉ, 3 000 FT DE PLAFOND, 5 KT DE VENT DE TRAVERS... DANS MES MINIMAS PERSONNELS

BONJOUR BONN/HANGELAR, MARTIN FISHER, JE VOUDRAIS ANNULER MA RÉSERVATION POUR LUNDI ET REPORTER LE VOL À MARDI, SVP.

ALLES KLAR*, MARTIN

*OK

LE JOUR SUIVANT, LA FAMILLE EST PRÊTE À PARTIR

BON VOL À TOUS !

BON TRAVAIL MARTIN !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

INFORMATIONS MÉTÉO POUR PILOTES:
<https://www.easa.europa.eu/easa-and-you/air-operations/weather-information-pilots#group-easa-downloads>
<https://www.skybrary.aero/index.php/Pre-flight-Preparation#Meteorological-Briefing>
<https://www.easa.europa.eu/document-library/general-publications/ehes-leaflet-he-13-weather-threat-vmc-flights>

FAITES NOUS PARVENIR VOS COMMENTAIRES ET IDÉES :

EMAIL generalaviation@easa.europa.eu

REJOIGNEZ NOTRE COMMUNITÉ !
<https://www.easa.europa.eu/community/ga>

TOUS LES ÉPISODES DE SUNNY SWIFT ET ABONNEMENT :
<https://www.easa.europa.eu/easa-and-you/general-aviation/sunny-swift-flight-instructor>

#09 2018

ELENA GARCIA & MONICA MESTRE @ EASA

Recommandations

Recommandations : Evènements Sécurité—REX

- Dans le Flash Infos du mois de Juin 2018, nous vous avons fait part de notre réunion avec la DSAC Nord qui portait sur les évènements sécurité et les normes européennes en vigueur.

Ce qu'il faut en retenir :

Quand il y a le moindre doute sur une erreur commise, vous devez émettre une déclaration spontanée (CRESAG) dans un délai de 72 h pour la partie notification initiale.

- Dans le Flash-Infos de Juillet-Août 2018, votre Correspondant Prévention Sécurité des vols (CPS) Stéphane Carra vous a expliqué l'objectif des CRESAG et vous a donné des exemples concrets d'évènements Sécurité intervenus à des pilotes ACFR. Le CPS vous aide à la rédaction des CRESAG, il analyse l'évènement et propose des mesures adaptées.

Nous vous invitons à vous replonger dans la lecture de ces deux bulletins (accessibles sur le site ACFR dans l'Espace membres).

- Dans le présent bulletin, nous vous proposons de vous connecter à l'outil REX FFA qui a pour objet d'organiser les retours d'expérience et de les exploiter à des fins de prévention..

Lisez ces comptes-rendus (CRESAG) sur le site de la FFA onglet REX-Publications nationales.

C'est très instructif.

Enregistrement des heures de vol sur les carnets de route des avions :

Depuis Janvier 2018, les heures de vol sont enregistrées dans le carnet de route des avions :

En heures locales - heures et minutes.

C'est-à-dire de façon identique aux heures rentrées dans le logiciel Aeroinfo.

Une restriction à cette règle : si vous effectuez une navigation nécessitant un changement de fuseau horaire, vous devrez rentrer les vols en heures TU heures et minutes.



Bons vols à tous !